

Mons-Borinage Communes

POUR NOUS LIRE SUR LE NET
www.laprovince.be

HENSIES CHAMP À LA HERSE

Les logements prennent l'eau

Le Foyer Hensitois a de nouveau fait parler de lui lors du conseil communal de mardi

Plus pour des questions de gestion comptable, mais plutôt pour évoquer un dossier qui risque de faire couler beaucoup d'encre. Et de salive.

En effet, à la demande du Collège communal, une expertise est en cours d'une cinquantaine de maisons sociales de la Cité du Champ à la Herse. Confiée à "Hainaut Vigilance Sanitaire" (ex Institut Provincial d'Hygiène et de Bactériologie), l'étude livre déjà de premiers enseignements inquiétants.

Lesquels furent objectivement expliqués aux édiles par M. Marc Roger, chef de projets au sein de H.V.S.

Ainsi il apparaît que, sur 42 maisons visitées, 9 souffrent d'humidité ascensionnelle, 23 d'infiltrations diverses et 32 de gros problèmes de condensation. Et donc certaines habitations cumulent les dommages. Si, parfois, l'usage domestique des pièces est à l'origine des problèmes (ventilation inappropriée ou chauffage mal adapté), la majorité des situations s'explique par des causes structurelles.

A savoir l'absence d'étanchéité "sol-murs", une plomberie défectueuse, des toitures défectueuses, etc. Surprenant: les constructions les plus récentes (5 ans) souffrent systématiquement d'humidité ascensionnelle, ce qui impliquerait de réels vices de construction.

DÉBAT

D'où un débat animé entre des conseillers qui découvraient l'ampleur du problème. En clair: à qui la faute? Et donc qui devra prendre en charge les inév

vitables travaux d'assainissement. Pour les uns, la responsabilité de l'architecte ne fait aucun doute. Pour d'autres, le fonctionnaire communal qui a réceptionné les travaux a donc manqué de vigilance.

Mais le bourgmestre Eric Thiébaud fait remarquer: "Le chantier ayant été subsidié par la Région Wallonne, un représentant de celle-ci a donc été également présent au moment de cette réception. Il aurait dû vérifier la qualité des travaux". Et quid de l'entreprise ayant

décroché le marché? Le bourgmestre rappelle: "Comme souvent avec les entreprises wallonnes, des sous-traitants ont pris le relais. A Hensies, on parlait volontiers polonais sur le chantier".

Détail non négligeable: d'importants travaux de rénovation ont déjà coûté la bagatelle de 5.000.000 d'euros.

Or, certains locataires ont constaté plus de nuisances après qu'avant! Affaire à suivre donc... «

J.D.



J.D. Des problèmes d'humidité ascensionnelle qui causent des dégâts

HAINAUT VIGILANCE

"Il y a de graves malfaçons"

Marc Roger est chef de projets au sein de Hainaut Vigilance Sanitaire.

> **Avez-vous déjà été confronté à un dossier d'une telle ampleur?** "Jamais pour des logements sociaux. Par contre, nous sommes en train de finali

ser une étude sur la qualité de l'air dans les crèches de l'O.N.E. Une expertise menée en collaboration avec la Région Wallonne, la Province de Hainaut et l'O.N.E. Mais on n'y rencontre pas de problèmes comparables à ceux de la Cité Hensitoise..."

> **Vous êtes biologiste de formation. La santé des habitants Hensitois concernés est-elle menacée?** "D'habitude, nos services sont requis d'initiative par des médecins qui suspectent chez leurs patients des troubles de santé dus à des pollutions domestiques. Ça n'a pas été le cas à Hensies. Mais il est clair que des

personnes allergiques à certains types de moisissures sont davantage exposées..."

> **Les remèdes à apporter?** "Il faut d'abord que le diagnostic final soit complet. Notre expertise est en cours d'achèvement. Mais sans être un spécialiste en construction, il est clair qu'il y a de graves malfaçons structurelles. Ce qui permettrait aux édiles d'actionner la garantie décennale pour les maisons construites il y a 5 ans. De toute façon, problème structurel implique solution structurelle..." «

J.D.

PARTAGEZ VOTRE BONHEUR AVEC NOS LECTEURS

Aujourd'hui, votre journal vous offre une nouvelle rubrique dans laquelle vous pourrez, pour 25€, annoncer vos événements heureux: une naissance, un mariage, un anniversaire, un anniversaire de mariage, un rétablissement après une maladie, une réussite aux examens, etc. Les annonces doivent être obligatoirement accompagnées d'une photo. Il vous suffit de remplir très lisiblement le bon de commande ci-dessous. Votre annonce sera publiée AU PLUS TOT 6 JOURS OUVRABLES APRES VOTRE ENVOI ou à une date ultérieure que vous indiquerez.



BON DE COMMANDE

1. Indiquez la date de publication souhaitée. ATTENTION: AU MOINS 6 JOURS APRES VOTRE ENVOI, LA DATE DE LA POSTE FAISANT FOI: _____

2. Choisissez votre rubrique: Mariage Naissance Baptême Anniversaire Anniversaire de mariage Communion Autres événements

3. Rédigez le titre de votre annonce en lettres capitales. EXEMPLE: BON ANNIVERSAIRE PAPA

Grid for writing the announcement title.

4. Rédigez le texte de votre annonce en lettres capitales. LAISSER UNE CASE LIBRE ENTRE CHAQUE MOT

Grid for writing the announcement text.

5. Rédigez la signature de votre annonce, en lettre capitales. EXEMPLE: TES ENFANTS QUI T'AIMENT

Grid for writing the signature.

6. Remplissez soigneusement le formulaire ci-dessous:

Nom: Prénom:

Rue: Numéro:

Commune: Code postal: Téléphone:

Signature:

7. Envoyez-nous ce bon de commande sous enveloppe à la boîte postale suivante: «Bonnes Nouvelles, Service Publicité, Sudpresse B5010» ou par fax au 081/208282. Glissez une photo (obligatoire) de bonne qualité format 9/13 cm dans l'enveloppe OU envoyez-nous la photo par mail à bonnes.nouvelles@sudpresse.be en indiquant votre nom et votre prénom. Vous recevrez un bulletin de versement de 25€. Toutes les annonces auront une dimension de 94mm de largeur sur 88mm de hauteur.



MONS CONSEIL COMMUNAL

Créer son parking, légal?



C'est possible, mais avec un permis d'urbanisme.

E.G.

Il est courant de voir, devant la façade d'une maison, un jardinet transformé en emplacement de parking. C'est une façon pour l'occupant de l'habitation et de se rendre la vie plus simple pour stationner son véhicule.

En zone urbaine ou semi-urbaine, les personnes exerçant une profession libérale procèdent souvent de la sorte, en créant un mini parking devant la façade de leur bureau ou maison à l'attention de leur clientèle.

Lundi, lors de la séance du conseil communal, le conseiller (Ecolo) François Collette a rappelé que le Règlement communal d'Urbanisme interdisait ce genre d'aménagement. "L'emprise de devant de porte ne peut être utilisée pour le stationnement", rappelle le conseiller communal, citant le Règlement communal d'Urbanisme.

Renseignements pris auprès des services de la Ville de Mons, ce genre d'aménagement nécessite

en effet une autorisation (un permis) du service de l'Urbanisme. Attention toutefois que le territoire de la ville est divisé en couronnes et que la réglementation change d'une zone à une autre. En résumé, solliciter un permis pour créer un parking devant la façade d'une habitation en centre-ville a moins de chance d'aboutir que si la requête concerne un espace situé dans une ancienne commune du Grand Mons.

"Il y a plusieurs critères à examiner, complète un membre du cabinet de Richard Biefnot, en charge de l'Urbanisme, mais une chose est sûre on ne peut faire ce que l'on veut et sans autorisation de sa maison!"

Au niveau du code de la route, par contre, rien n'interdit à un particulier de créer son emplacement de parking et de placer sur sa façade une reproduction du panneau interdisant le stationnement.

CL.W.

Vite!

SAINT-GHISLAIN 2^e recours pour la salle d'Hautrage

Guy Leloux, chef de file du groupe SGA, vient d'introduire un second recours au sujet de l'aménagement de la salle omnisports d'Hautrage. Il demande au ministre Courard de "ramener le collège à la raison, s'agissant ici d'une dépense qui va s'élever à un million d'euros." En novembre 2005, le collège avait attribué un marché relatif à une mission d'étude pour cette salle. Elle concernait notamment des travaux sur la toiture. Un an après, la mission avait été étendue à la création de 4 vestiaires collectifs et à la révision complète du système de chauffage.

Le groupe SGA avait introduit un premier recours pour non respect des conditions d'attribution des marchés publics. L'annulation de la décision du conseil communal est donc demandée. Guy Leloux souhaite ici apporter plus d'informations au ministre. «

BORINAGE Sanctionnatrice

Dans notre édition d'hier, nous vous faisons part du fait que le sanctionnateur provincial avait désormais une adjointe à cause de la surcharge de travail. Il gère désormais 38 communes. De simples contacts ont eu lieu entre son service et les 5 communes du Borinage. La police boraine fait savoir qu'aucune décision de transfert n'a été prise. La zone boraine dispose de sa propre sanctionnatrice depuis plusieurs années. Il n'est pas question de transfert. «